



# AUTO ECOLE DU TRANSVAAL

## Évaluation de départ / Positionnement

### **L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?**

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route).

Cette évaluation se déroule en situation de conduite hors et en circulation à bord d'un véhicule école. Elle permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile.

Il s'agit d'un prévisionnel, il n'impose donc pas un nombre d'heures. Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Cette évaluation est d'une durée d'environ 45 minutes et comprends :

- Les renseignements d'ordre général sur l'élève
- Son expérience de la conduite
- Sa connaissance du véhicule
- Ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- Ses habiletés
- Sa compréhension et sa mémoire.
- Sa perception
- Son émotivité

Cette évaluation s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA).





**Les évaluations portant sur la partie théorique : « code de la route »**

**Tests à l'auto-école et suivi en ligne : icicode**

**Compétences évaluées : connaissances théoriques en code de la route et en théorie de la pratique.**

**Quand ? Les tests peuvent être effectués :**

**Au sein de l'agence ( les horaires et le programme sont consultables en agence et sur le site internet**

**7j/7 et 24h sur 24 sur l'application Icode depuis le compte élève accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone connecté à internet.**

**Durée moyenne : 1 heure pour un test corrigé**

**Icode donne accès à l'élève ainsi qu'à l'auto école à l'ensemble des résultats.**

**Au cours de la formation**

**Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences définies dans votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.**

**En fin de formation l'enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer l'aptitude de l'élève au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.**

**PERSONNES PRÉSENTANT UN HANDICAP**

**Une analyse est faite par dès le premier rendez-vous pour évaluer s'il est possible d'adapter la formation en lien avec la situation de handicap rencontrée.**

**Nous avons la possibilité d'accompagner sous certaines conditions les personnes porteuses d'un handicap. Un point régulier est organisé afin de s'assurer que tout se passe bien.**

**Si aucune adaptation raisonnable est possible nous l'orientons vers une auto-école adaptée.**

**En aucun cas la situation d handicap ne doit constituer un facteur de discrimination.**

**(Pour plus d'informations se référer à l'onglet « processus handicap »)**